



ACCORD NAO

+ 2,5 % EN DEUX ÉTAPES :

- + 1,5 % AU 1^{ER} AVRIL 2022
- + 1 % AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022.

Au 1^{er} avril 2022 :

- la valeur du point Sep est fixée à **18,24 €** (1,52 € mensuelle) ;
- la valeur du point CFA-CFC est fixée à **78,49 €** (6,54 € mensuelle).

Des nouvelles de la convention collective début mai !

Les bases des strates I et II devraient être revalorisées